

**Monsieur Olivier Veluz, Institut fédéral de la Propriété intellectuelle, Stauffacherstrasse
65/59g, 3003 Berne**

Directives en matière d'AOP et d'IGP pour les produits non agricoles

Monsieur,

Nous vous remercions de la possibilité que vous nous offrez de nous prononcer sur les directives mentionnées en objet.

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel n'a pas de remarque de fond à soulever concernant ce projet.

Il espère toutefois que le montant des taxes prévues pour le dépôt d'une demande (44'000 francs, cf. ch. 2.1.5., p. 31) puisse être ramené à celui de la version allemande (4'000 francs).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et en vous réitérant nos remerciements de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre sincère considération.

Neuchâtel, le 7 septembre 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND